DELIBERATION N° 02 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU GRAND NANCY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE

L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur: Mme RAVON

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil de Communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres du Grand Nancy à leur Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Ainsi, ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers destinés à mieux évaluer la qualité du service rendu.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je voudrais compléter avec quelques remarques.

Je constate avec satisfaction une baisse de la consommation d'eau. En cette période, c'est très bénéfique.

Nous devons prochainement nous sécuriser en termes d'alimentation. Des études ont donc été lancées afin d'aller chercher un deuxième lieu d'approvisionnement en eau près de Damelevières (avant les rejets de sel à partir de Dombasle sur Meurthe) en complément de notre ressource d'eau situé sur le territoire de Messein et Richardménil en provenance de la Moselle.

En 2017, les dépenses d'investissement sont importantes. En effet, on y retrouve une partie des dépenses relatives aux travaux de construction du nouveau réservoir d'alimentation de Nancy au Parc Richard Pouille à Vandoeuvre.

Concernant l'assainissement, on peut constater un petit excédent. Toutefois, il sera consommé rapidement. En effet, la station d'épuration nous coûtera environ 25 millions d'euros dans les 3 ans à venir pour sa mise aux normes suite aux nouvelles directives qui nous sont imposées.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, présenté par le Grand Nancy pour l'exercice 2016.